

# Association Citoyens du pays du Mont-Saint-Michel

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du mercredi 08 novembre 2017

Nombre de membres présents : 32

Nombre de membres représentés : 0

### Ordre du jour :

- I - Présentation de l'association : ses objectifs
- II - Bilan moral de la Présidente
- III - Rapport financier du Trésorier
- IV - Montant de la cotisation
- V - Proposition de modifications des statuts
- VI - Présentation du projet 2017 - 2018
- VII - Questions diverses
- VIII - Présentation du tiers sortant et élection des membres du Conseil d'Administration

La séance a débuté à 20h15

### I – Présentation de l'Association

- Rappel des 3 objectifs de l'Association.
- Rappel de l'idée forte de l'Association

Aider les habitants : • a devenir des citoyens actifs, au-delà des échéances électorales  
• a faire des propositions à leurs élus pour mieux vivre au quotidien

Comment ? En créant des liens entre habitants, entre chacun d'entre-nous et nos élus, entre les associations de nos communes.

- Présentation des outils de communication : la plaquette, le blog, la page Facebook.

### II – Bilan moral

Présenté par Caroline Trutin, présidente.

**Le bilan moral est présenté à travers un diaporama**

- Rappel de l'action de l'association sur le dossier « Pôle culturel ».
- Détail des diverses rencontres avec les élus

**Présentation** des enquêtes de terrain :

- au maire et à la première adjointe de Ponts
- à la commission « Démocratie participative » de la municipalité d'Avranches

**Demande** de publication des résultats de nos enquêtes dans les deux bulletins municipaux.

**Présentation** des enquêtes au conseil municipal d'Avranches le 23 mai 2017.

**Rencontre :**

- avec David Nicolas, président de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie afin d'échanger sur les enjeux du nouveau territoire de la communauté d'agglomération.
- avec Annie Parent, membre de la commission « Culture » à la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie afin d'échanger sur le thème de la médiathèque d'Avranches.

- Participation à la Commission consultative des services publics locaux

Avis sur le projet de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation de la station d'épuration du Val-Saint-Père. Les documents, très techniques, ne nous étant parvenus que très tardivement, notre représentant, Christophe Rodier, s'est abstenu lors du vote.

- Participation de l'association aux manifestations :

- Balades « Habitants » PLUI
- Forum des associations
- Fête des sens
- Rencontre avec les adhérents
- Soirée Soupe - Galettes

**Vote du bilan moral : approuvé à la majorité – 1 abstention**

### III – Rapport financier

Présenté par Philippe Tissot, trésorier.

Nous avons à ce jour 68 adhérents.

Les entrées et les sorties sont peu nombreuses et les entrées sont issues des cotisations adjointes des dons.

Les charges courantes incompressibles sont l'assurance du Crédit Mutuel (187,25 € pour 2017) et le règlement du site internet chaque année (64,80 € pour 2017).

Le solde au jour de l'AG est positif : + 319,58 €.

**Vote du rapport financier : approuvé à l'unanimité**

### IV – Montant de la cotisation

Il est proposé de maintenir le montant de l'adhésion à 5 euros.

**Vote de la proposition : approuvée à l'unanimité**

### V - Proposition de modifications des statuts

#### Article 1 : DÉNOMINATION

Il existe entre les membres adhérents aux présents statuts une association, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Citoyens du pays du Mont-Saint-Michel ».

**Vote : approuvé à la majorité – 1 abstention**

#### Article 3 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au domicile de la présidente : **11 chemin de la Brasserie – 50300 Le Val-Saint-Père**. Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

**Vote : approuvé à la majorité – 1 abstention**

#### Article 6 : CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

##### 6.1 Le Conseil d'Administration

- Est électeur tout membre de l'association à jour de sa cotisation.
- En cas d'absence, un membre peut donner un pouvoir à un autre membre ; un membre ne peut avoir plus de deux pouvoirs.
- En cas d'égalité, le vote du/de la président.e est prépondérant.
- **L'Assemblée Générale élit un Conseil d'Administration d'au moins 9 membres, renouvelable par tiers chaque année.**

##### 6.2 Le Bureau

- Le Conseil d'Administration élit le Bureau pour une durée de 1 an et pour deux mandats au maximum.

Il est composé de :

- **un.e président.e et d'un.e vice-président.e,**

- un.e secrétaire et d'un.e secrétaire adjoint.e,
- un.e trésorier.e et d'un.e trésorier.e adjoint.e.

**Vote : approuvé à la majorité – 1 abstention**

#### **Article 7 : FONCTIONS DES MEMBRES DU BUREAU**

**7.1** Le/la président.e, **assisté.e de son/sa vice-président.e, convoque le Conseil d'Administration** et les membres en Assemblée Générale.

**Vote : approuvé à la majorité – 1 abstention**

**7.2** Le/la secrétaire, assisté.e de son/sa secrétaire adjoint.e, est chargé.e de tout ce qui concerne la correspondance et les archives de l'association. Il/elle rédige et diffuse les procès-verbaux des Assemblées Générales.

**Il/elle assure l'exécution des formalités prescrites par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901.**

**Vote : approuvé à la majorité – 1 abstention**

#### **Article 9 : PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE.**

La qualité de membre se perd par :

- le décès,
- la démission,
- le non-paiement de la cotisation,
- la radiation prononcée par **le Conseil d'Administration** pour motif grave, l'intéressé.e ayant été invité.e par lettre recommandée à se présenter devant **le Conseil d'Administration** pour fournir des explications.

**Vote : approuvé à la majorité – 1 abstention**

#### **Article 11 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.**

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Elle est réunie au minimum une fois par an, au début de l'exercice et au plus tard trois mois après la clôture de l'exercice précédent.

**Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres sont convoqués.** L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. **Le/la président.e, assisté.e des membres du bureau, convoque et préside l'assemblée** et expose le rapport d'activité de l'exercice précédent qu'il/elle soumet à l'approbation de l'assemblée générale.

Le/la trésorier.e rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au **remplacement des membres du Conseil d'Administration sortants**. Ne devront être traitées lors de l'assemblée générale que les questions inscrites à l'ordre du jour. Toutes les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

**Les procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée Générale sont conservés par le/la secrétaire au siège de l'association** et signés par lui/elle et par le/la présidente.

**Vote : approuvé à la majorité – 1 abstention**

#### **VI - Présentation du projet 2017 – 2018**

**« Création de Journées d'Actions pour mettre en lumière les richesses du territoire auprès de ses citoyens »**

Un adhérent suggère d'adresser le projet également aux centres de loisirs.

**Vote du projet : approuvé à l'unanimité**

## VII - Questions diverses

Pas de question mais des discussions s'engagent autour des moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour permettre le développement de l'identité / des identités de la communauté d'agglomération et pour rendre visible cette identité / ces identités.

Il est proposé que ces discussions soient différées au moment de la réunion adhérents « Le Pot à idées » prévue à l'issue de l'Assemblée Générale.

## VIII - Présentation du tiers sortant et élections des membres du Conseil d'Administration

**Démissions :**

- René REMOND
- Julie OSOUF
- Christèle LEROY
- Claude DUFOUR

**Présentation du tiers sortant :**

- Christophe RODIER
- Pierre GONTIER
- Caroline TRUTIN

**Se représentent :**

- Christophe RODIER
- Pierre GONTIER
- Caroline TRUTIN

**Sont réélus :**

- Christophe RODIER
- Pierre GONTIER
- Caroline TRUTIN

Aucun autre membre adhérent ne s'étant porté candidat, une nouvelle discussion est menée sur la modification de l'article 6 des statuts qui détermine le nombre minimum de membres constituant le Conseil d'Administration.

Il est proposé de modifier de nouveau l'article 6 comme suit :

### **Article 6 : CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU**

#### 6.1 Le Conseil d'Administration

- Est électeur tout membre de l'association à jour de sa cotisation.
- En cas d'absence, un membre peut donner un pouvoir à un autre membre ; un membre ne peut avoir plus de deux pouvoirs.
- En cas d'égalité, le vote du/de la président.e est prépondérant.
- **L'Assemblée Générale élit un Conseil d'Administration d'au maximum 15 membres, renouvelable par tiers chaque année.**

**Modification approuvée à la majorité – 1 abstention**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15**

La présidente



La secrétaire adjointe



## Compte-rendu du CA du 17 novembre 2017 - 17h30-20h00

Chemin de la Brasserie - Le Val St Père

### Composition du nouveau bureau élu à l'unanimité

Présidente :	Caroline Trutin
Vice président :	Pierre Gontier
Trésorier :	Philippe Tissot
Trésorière adjointe :	Marie Deguelle
Secrétaire :	Corinne Rousseau
Secrétaire adjoint :	Christophe Rodier